

COUPE DU LIMOUSIN 2023

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète le Règlement Général des Epreuves Fédérales par Equipes

« Les conditions des règlements particuliers priment sur celles du Règlement Général. »

Jeudi 30 mars	Golf de LA JONCHERE
Jeudi 27 avril	Golf de BRIVE
Jeudi 11 mai	Golf de PUY D'ARNAC
Mardi 23 mai	Golf de NEUVIC
Jeudi 8 juin	Golf du CHAMMET
Jeudi 6 juillet	Golf de LIMOGES
Jeudi 21 septembre	Golf de MORTEMART
Mardi 3 octobre	Golf de LA PORCELAINE

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs : Ouvert aux clubs de la Ligue.

Pour les joueurs : Etre né avant le 30 mars 1973. Les index supérieurs à 36 seront ramenés à 36. Avoir son certificat médical valide.

FORME DE JEU

Equipes de 6 joueurs ou joueuses. Simple /Stableford / 18 trous.

Classement par addition des 5 meilleures cartes en NET de chaque équipe sur les 9 tours.

Le club vainqueur de l'épreuve est le club ayant cumulé le plus de points après 9 tours. Les clubs jouent tous les tours.

Pour cette compétition, les règles locales permanentes de la ffGolf seront appliquées.

ENGAGEMENT

150 € par équipe et par tour (sauf pour le club recevant) à régler par chèque à l'ordre du CT8723. Les chèques sont à envoyer à Michel GARAUD 58 rue Camille Guerin 87000 LIMOGES.

Ne pas présenter d'équipe ne dispense pas de payer le droit d'engagement.

COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le comité de l'épreuve sera composé d'un responsable d'un CD et de 2 membres effectivement présents de la commission sportive du club organisateur.